Informations de base	
2001/2505(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les priorités de l'Union en vue de la prochaine session de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU à Genève **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
18/01/2001	Décision du Parlement	T5-0030/2001	Résumé
18/01/2001	Fin de la procédure au Parlement		
18/09/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2001/2505(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0040/2001	17/01/2001	
Proposition de résolution		B5-0041/2001	17/01/2001	
Proposition de résolution		B5-0042/2001	17/01/2001	
Proposition de résolution		B5-0044/2001	17/01/2001	
Proposition de résolution		B5-0046/2001	17/01/2001	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0030/2001 JO C 262 18.09.2001, p. 0177-0233	18/01/2001	Résumé

Résolution sur les priorités de l'Union en vue de la prochaine session de la Commission des Droits de l'homme de l'ONU à Genève

2001/2505(RSP) - 18/01/2001 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté la résolution commune du PPE/DE, PSE, ELDR, Verts/ALE, GUE/NGL ainsi que de Mrs. et Mmes Olivier DUPUIS (TDI, I), Marco PANNELLA (TDI, I), Emma BONINO (TDI, I), Maurizio TURCO (TDI, I), Benedetto DELLA VEDOVA (TDI, I), Gianfranco DELL'ALBA (TDI, I) et Marco CAPPATO (TDI, I), sur les priorités et recommandations de l'Union européenne en vue de la prochaine session de la Commission des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Regrettant le fossé grandissant entre la situation juridique et la pratique quotidienne en matière de respect des droits de l'homme, il demande la mise en place d'un système efficace de surveillance et de contrôle. Le Parlement européen invite tous les gouvernements à ratifier sans réserve et à mettre en oeuvre les conventions internationales en matière de droits de l'homme et, à signer et à ratifier le Traité instituant la Cour Pénale Internationale. L'Union européenne est invitée à renouveler sa démarche afin que l'Assemblée générale des Nations Unies se prononce en faveur d'un moratoire universel et de l'abolition de la peine de mort. Le Parlement européen invite également à lutter contre toutes les formes de traite des êtres humains, à mettre un terme à l'utilisation des moins de 18 ans dans des conflits armés et se réjoui de l'entrée en vigueur de la Convention 182 de l'OIT sur le travail des enfants. Il demande que la lutte contre la répression des médias, journalistes et écrivains indépendants soit soutenue par l'Union européenne. Le Parlement européen demande également que la Commission des droits de l'homme de l'ONU ne vote pas de motion de statu quo sur la Chine (le Parlement européen condamne les violations constantes et graves des droits de l'homme au Tibet) et, qu'elle condamne le régime afghan des talibans, qu'elle demande la libération sans condition de tous les prisonniers politiques au Myanmar. La Commission des droits de l'homme de l'ONU est également invitée à exprimer ses inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme en Arabie Saoudite, en Indonésie, au Soudan, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Colombie ainsi que par rapport à la campagne militaire de la Russie en Tchétchénie.